



Pièce n°	Projet arrêté le	Enquête publique	Approbation	Exécution
05				

Urbanisme et Architecture
8 rue Victor Lagrange / 69007 LYON
tel : 04 78 48 76 07 fax : 04 78 48 73 05

Zone UAp : zone urbaine centrale multifonctionnelle, immédiatement constructible, correspondant au vieux bourg de la commune. Cette zone est destinée à accueillir l'habitat et les activités afin de maintenir une mixité des fonctions urbaines. Elle présente un caractère patrimonial et est préservée au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

Zone UB : zone urbaine multifonctionnelle, immédiatement constructible, correspondant aux parties agglomérées en continuité du centre ancien. Cette zone est destinée à accueillir l'habitat et les activités afin de maintenir une mixité des fonctions urbaines.

Secteur UBp : secteur qui présente un caractère patrimonial et est préservé au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

Ces zones sont soumises à l'article L.123-1-5-II-4° du Code de l'urbanisme. Les constructions à usage d'habitation sont autorisées à condition que lors de la réalisation d'un programme à partir de 3 logements, au moins 20% de la surface de plancher soit affectée à du logement locatif social.

Zone UC : zone urbaine immédiatement constructible, dont la vocation principale est l'habitat, mais qui reste toutefois ouverte aux activités d'accompagnement.

Secteur UCp : secteur qui présente un caractère patrimonial et est préservé au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

Secteur UCa : secteur non desservi par l'assainissement collectif

Zone A : zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.

Secteur Aco : secteur inconstructible correspondant aux continuités écologiques

Secteur As : secteur inconstructible au regard de sa position en coteau

Zone N : zone naturelle et forestière à protéger

Secteur Nco : secteur inconstructible correspondant aux continuités écologiques

Secteur Nzh : secteur inconstructible correspondant à la zone humide de la Galoche

Secteur Ni : secteur lié aux activités de tourisme et de loisirs où certaines constructions sont autorisées

R Emplacement réservé pour équipements

V Emplacement réservé pour voirie

P Périmètre d'orientations d'aménagement et de programmation

S Servitude de mixité sociale : 30% (L.123.2-b du Code de l'Urbanisme)

Espace Boisé Classé (L.130-1 du Code de l'urbanisme)

Espace Vert à préserver (L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme)

★ Bâtiment patrimonial à préserver (L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme)

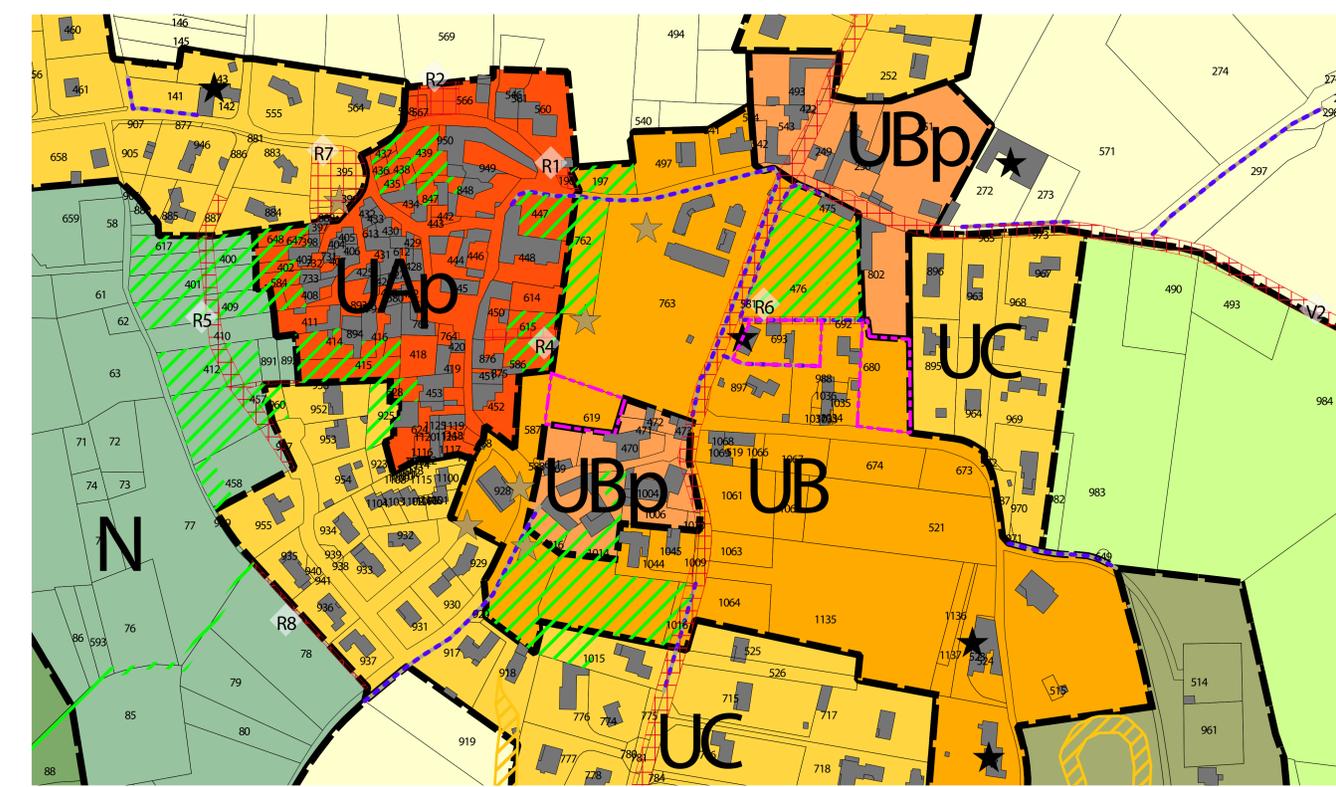
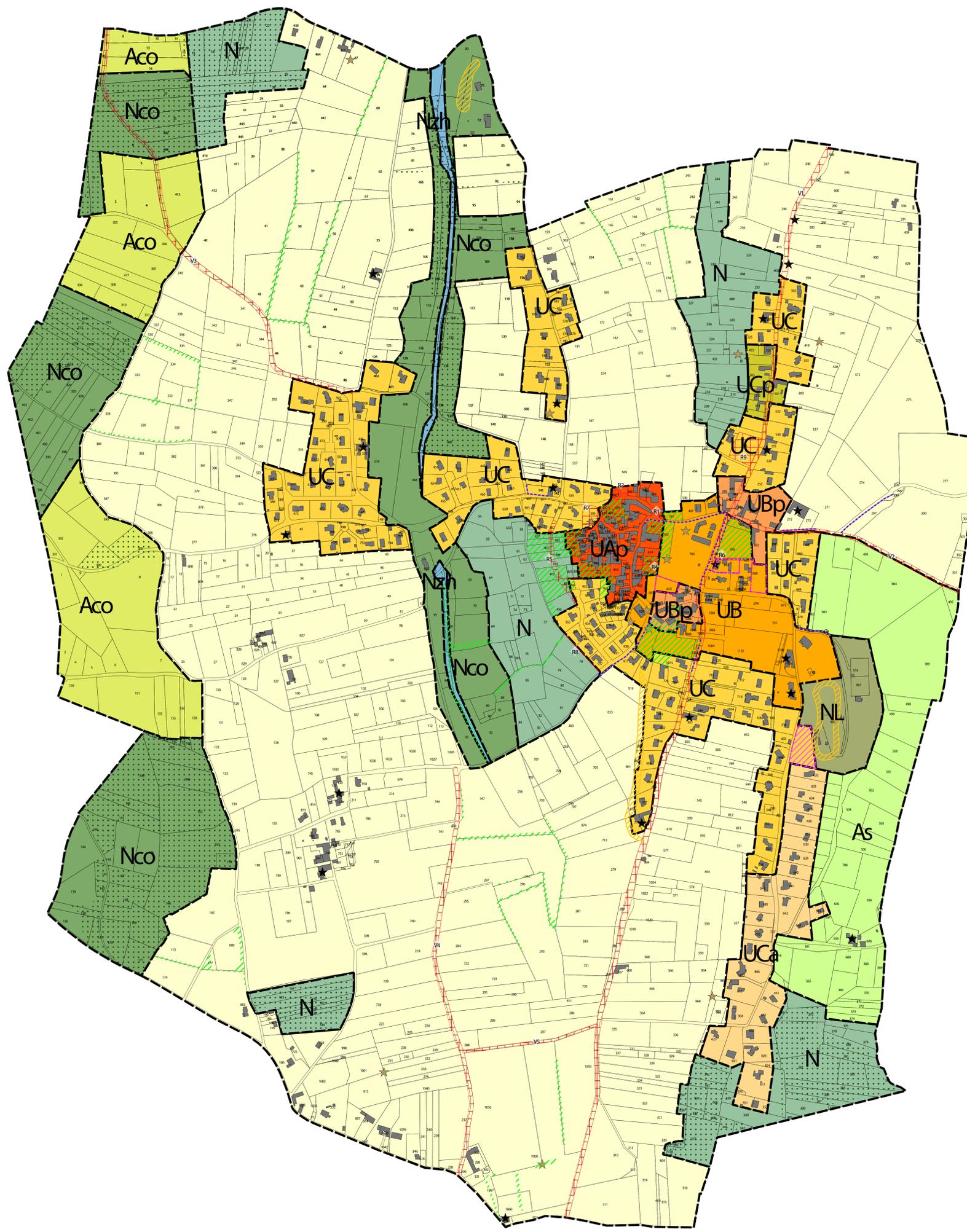
M Mur à préserver (L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme)

☆ Puits à préserver (L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme)

Risque moyen de glissement de terrain

N°	Désignation	Superficie	Numéro des parcelles	Bénéficiaire
R1	Bassin de récupération des eaux pluviales	119 m²	A 196	Commune
R2	Parking	608 m²	B 566, B 567	Commune
R3	Aménagement carrefour et parking	138 m²	B 437	Commune
R4	Voie piétonne	261 m²	A 615, A 450	Commune
R5	Création de voie et cheminement piétons	1143 m²	A 410, A 409, A 400, A 412, A 401, A 617, A 887, A 457, A 458.	Commune
R6	Création d'un accès sécurisé et d'un cheminement piéton	410 m²	A 476, A693, A692	Commune
R7	Élargissement de route, stationnements et espace vert	4463 m² 370 m² Modifié le 22/12/2017	A 395, A 396, A 888	Commune
R8	Création d'un cheminement piéton	200 m²	A 78	Commune
R9	Création d'une infrastructure de gestion des eaux pluviales	2600 m² 352 m² Modifié le 22/12/2017	A 203	Commune

N°	Destination	Largeur	Bénéficiaire
V1	RD 70	10 m	Département
V2	RD 608 (Route d'Anse)	10 m	Département
V3	VC 3 (Route des Bois)	8 m	Commune
V4	VC 1 (Chemin Neuf)	8 m	Commune
V5	Chemin entre RD 70 et Chemin Neuf	6 m	Commune



MAIRIE de MARCY

10, Place de l'Eglise
69480 MARCY



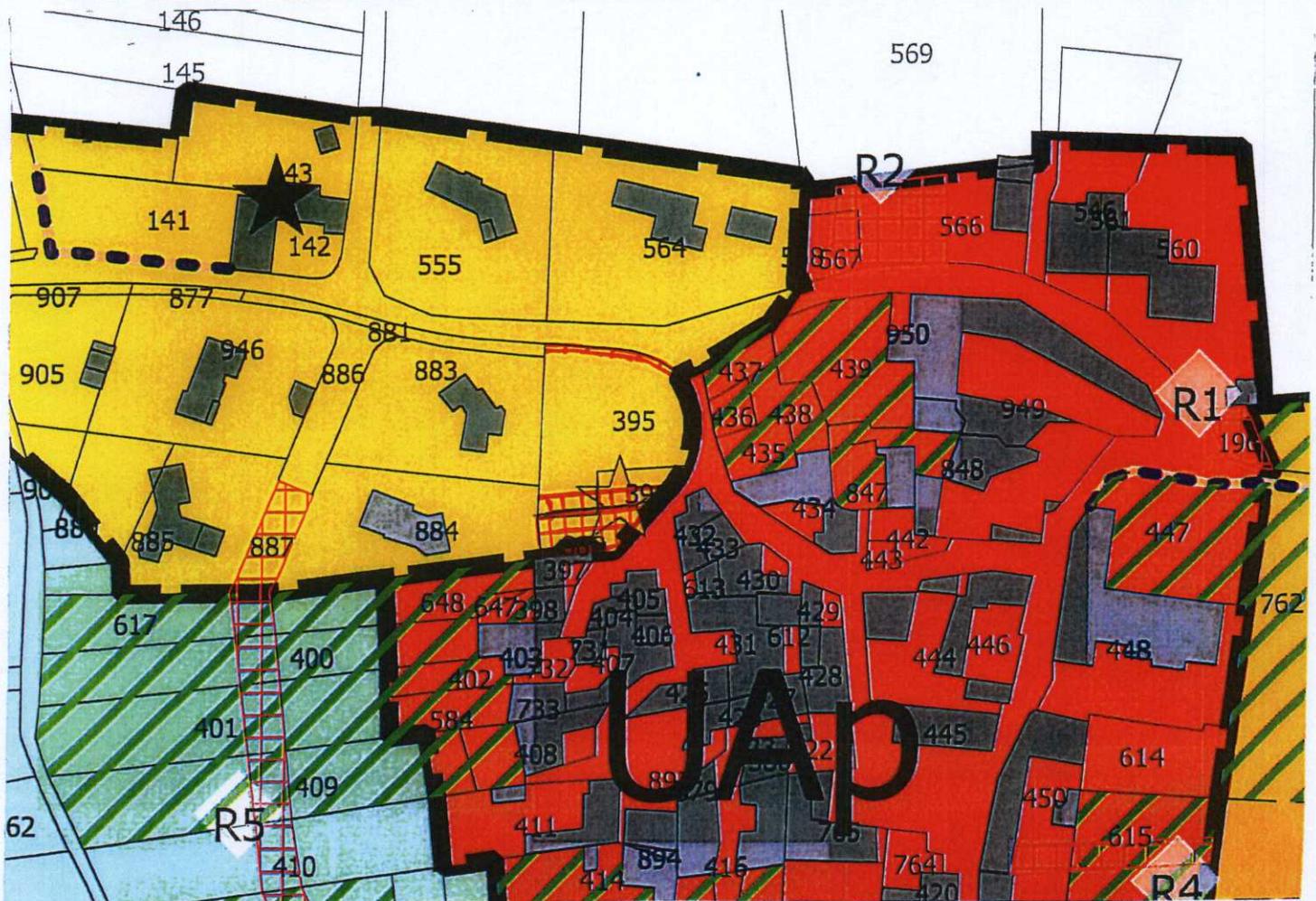
Nouveau périmètre de l'emplacement réservé R7
objet de la modification simplifiée approuvée le
22/12/2017

Tél. : 04.74.67.02.21

Fax : 04.74.67.22.65

mairie.marcysuranse@wanadoo.fr

PLAN DE L'EMPLACEMENT RESERVE R7 PROJET



Vu pour rester annexé à la délibération du 10/03/2017.

Philippe SOLER, Maire.



MAIRIE de MARCY

10, Place de l'Eglise

69480 MARCY



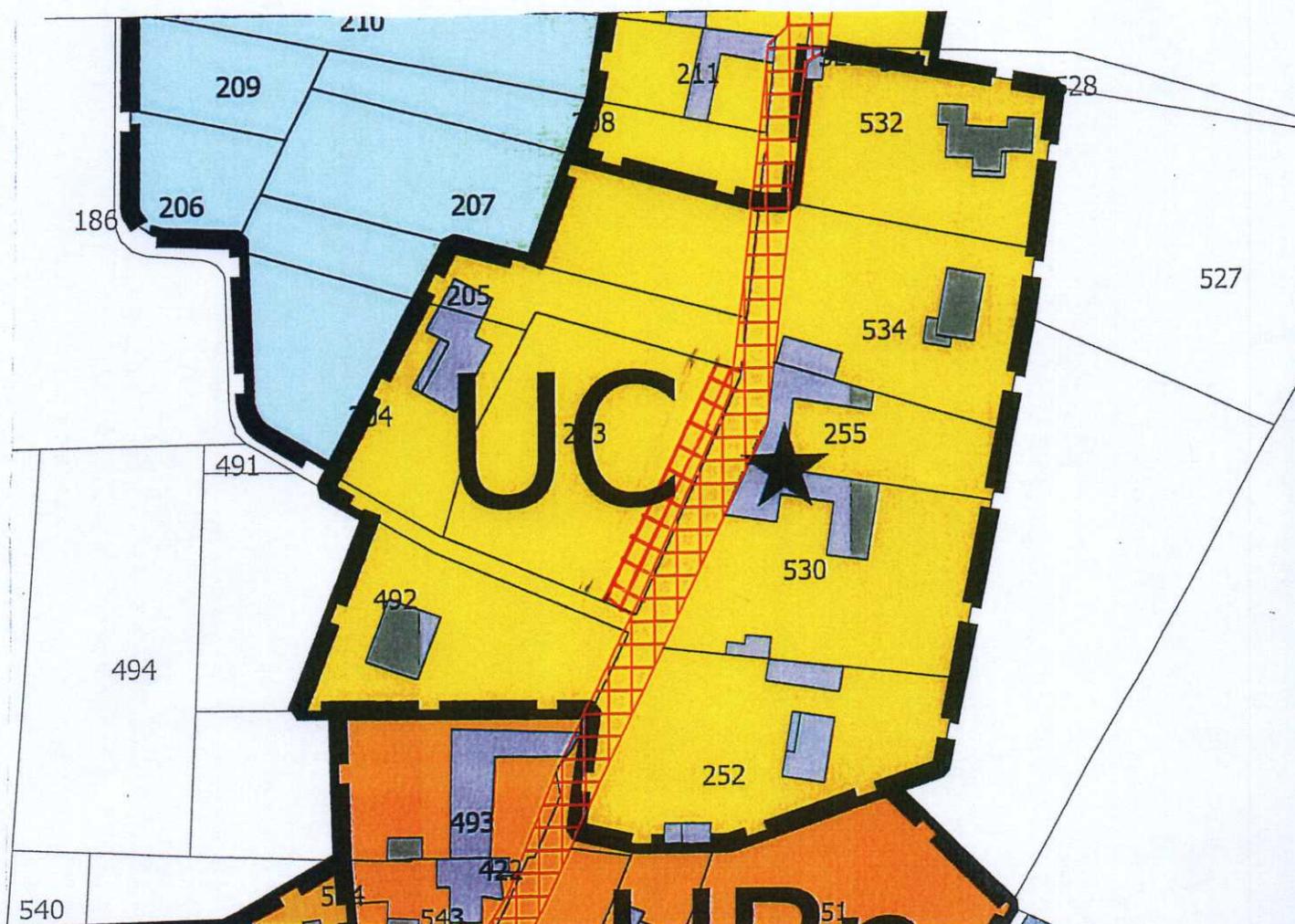
Nouveau périmètre de l'emplacement réservé R9
objet de la modification simplifiée approuvée le
22/12/2017

Tél. : 04.74.67.02.21

Fax : 04.74.67.22.65

mairie.marcysuranse@wanadoo.fr

PLAN DE L'EMPLACEMENT RESERVE R9 PROJET



Vu pour rester annexé à la délibération du 10/03/2017.

Philippe SOLER, Maire.

